

Ventes – Barème à compter du 01/04/2017

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - Voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
Jusqu'à 100 000€	6666 €	8000 €
De 100.001 à 150.000€	7083 €	8500 €
De 150.001 à 200.000€	8333 €	10000€
De 200.001 à 250 000€	10416€	12500€
De 250.001 à 300.000€	12500€	15000€
Au-delà de 300 001 €	3.33%	4%

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est mentionnée dans l'annonce et donnée avant toute présentation d'un bien.

*Cas particulier

→ Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

N° TVA intra-communautaire : FR31 445 136 757 - Agent immobilier – Carte professionnelle n°cpi 6003 2016 000 004 535 délivrée le CCI de l'Oise– Activités : Transaction, Gestion - Garantie financière T et G : C.E.G.C, 16 Rue Hoche, 92919 La Défense - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante

Locations – Barème à compter du 01/04/2017

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :

- Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail : 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 8 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du locataire et 3 € TTC /m² de surface habitable à la charge du bailleur

Honoraires pour les autres baux :

- Habitation (Hors résidence principale) :**
10% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du Locataire.
- Professionnels :**
10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC à la charge du Locataire.
- Commerciaux :**
10% HT du loyer annuel, soit 12% TTC à la charge du Locataire.

Prestations particulières – Barème à compter du 01/04/2017

Honoraires d'état des lieux :

150 € TTC à la charge du Propriétaire.

Gestion locative – Barème à compter du 01/04/2017

Honoraires de gestion:

6% HT du loyer annuel, soit 7.2% TTC à la charge du bailleur.

N° TVA intra-communautaire : FR31 445 136 757 - Agent immobilier – Carte professionnelle n° cpi 6003 2016 000 004 535 délivrée le CCI de l'Oise– Activités : Transaction, Gestion - Garantie financière T et G : C.E.G.C, 16 Rue Hoche, 92919 La Défense - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante